



RÉUNION PUBLIQUE

COMMISSION DE CONTRÔLE

Dans le cadre du transfert des compétences de l'ancienne Commission Administrative au Maire par la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016, le législateur a créé une Commission de Contrôle dans chaque commune (art L.19, I) compétente pour exercer un contrôle a posteriori des décisions du Maire.

A cet effet, nous vous informons que la Commission de Contrôle, en charge de s'assurer de la régularité des listes électorales, composée de :

<u>Membres titulaires :</u>	<u>Membres suppléants :</u>
1- Monsieur Michel SEBAG 2- Monsieur Romain DACHIVILLE 3- Madame Myriam MABIRE 4- Madame Carine NILES 5- Madame Noëlla DENOUAL	1- Monsieur Hassan RAHOU 2- Monsieur Jean-Jacques BENITAH 3- Monsieur Patrick CHINI 4- Monsieur Hacène CHIBANE

se réunira le :

Judi 19 Février 2026 à 17h30 - Salle n° 1 en Mairie

Seuls les membres de la Commission de Contrôle ont accès aux pièces des dossiers examinés en séance.

Le Secrétariat de la Commission de Contrôle

